

Le Bulletin de la retraite

N°45 NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2020

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



La retraite et le dialogue social : le cas de la Suisse

Dans la lignée des bulletins présentant les relations entre les systèmes de retraite et les institutions de dialogue social, ce bulletin-ci présente le cas de la Suisse. Ce pays s'est doté d'une institution originale où l'ensemble des associations de retraités du pays sont représentées par deux fédérations principales. Le Conseil suisse des aînés est consulté par le gouvernement pour les questions relatives aux aînés et aux régimes de retraite. Cette instance a su prendre position publiquement en faveur de réformes impopulaires proposées par le gouvernement visant à assurer la pérennité du système de retraite. Il s'agit ici de mieux connaître cette institution afin de contribuer à la discussion à venir sur l'enjeu du dialogue social et de la retraite au Québec.

Bonne lecture.

Actualités

■ Les résidences privées pour aînés (RPA) n'ont pas fini de faire parler d'elles. Un reportage diffusé à Radio-Canada montre l'ampleur des enjeux entourant ce type d'habitation. D'abord, les coûts pour des appartements peuvent être très élevés, de même que pour les services à la carte. Ensuite, le Tribunal administratif du logement (anciennement la Régie du logement), qui encadre les relations entre locataires et propriétaires, n'a pas été pensé pour évaluer la hausse du coût des services à la carte ni pour inclure dans les calculs de hausse annuelle du loyer l'ensemble des services dont peuvent bénéficier les résidents. De plus, les crédits d'impôts à domicile touchés par les aînés en RPA constituent une subvention déguisée à cette industrie alors que le gouvernement n'a aucun droit de regard sur les opérations des RPA. Enfin, il n'existe pas de normes standardisées pour les services comme des plans d'intervention systématiques ou la présence de personnel infirmier sur les étages. À lire sur le site web de Radio-Canada ou en rediffusion à l'émission Enquête.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1744539/rpa-retraite-chsl-residences-aines-extra>

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	2
Le savant et la politique	3
Veille internationale	5
Ressources documentaires	6

MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE : APRHQ, AQDR, AQRP, AREF, AREQ-CSQ, CSN, CSQ, FIQ, FONDATION, FTQ, FONDS FTQ, RÉSEAU FADOQ, RIIRS, SPPMM

■ Le Bureau de l'actuaire en chef du Canada publie annuellement une série de statistiques sur la couverture au Canada des régimes de pensions agréés (RPA) et des autres types de véhicule d'épargne. La proportion de la population active participant à un RPA a diminué, passant de 33 % en 2008 à 32 % en 2018. En 2018, les femmes représentaient 50 % des 6,4 millions de participants actifs à un RPA alors qu'elles n'en représentaient que 35 % en 1985. Également, les Comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) ont augmenté en popularité depuis leur introduction. Sans y faire mention, la publication du Bureau de l'actuaire en chef du Canada permet d'entamer une réflexion sur les Fonds de travailleurs : les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) auxquels cotisent les épargnantes aux Fonds de travailleurs sont assortis d'avantages fiscaux particuliers, mais il n'en est pas de même pour les CELI. Les CELI sont plus avantageux pour les cotisants à faible revenu qui ne bénéficient pas des déductions d'impôts des REER. Introduire un incitatif fiscal particulier pour les cotisations au CELI dans les Fonds de travailleurs serait-elle une avenue pour encourager les cotisants à faible revenu à placer leur argent dans ce type de véhicule ?

https://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/oca-bac/fs-fr/Pages/rpp_rpa_2020.aspx

■ Les caisses de retraite ne sont pas toujours au fait des stratégies des entreprises dans lesquelles elles investissent. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) investit ainsi dans l'entreprise Calpine, qui œuvre dans l'exploitation du gaz. Il s'avère que cette entreprise exploitant des centrales énergétiques au gaz naturel dans l'État du Maine finance une campagne de publicité visant à nuire à un projet de Hydro-Québec de vendre de l'électricité aux consommateurs de cet État. En plus de pouvoir générer des entrées d'argent substantielles pour le gouvernement du Québec, ce projet pourrait réduire les gaz à effet de serre émis aux États-Unis. L'OIRPC se trouve ainsi à être

en opposition indirectement à Hydro-Québec et aux intérêts du Québec.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1749400/hydro-quebec-gouvernement-federal-calpine-christian-noel>

■ Des figures canadiennes souhaiteraient que l'OIRPC délaisse les investissements dans les énergies fossiles afin de devenir carboneutre. Selon la cheffe du Parti vert du Canada, Annamie Paul, l'OIRPC devrait suivre l'exemple d'autres régimes de pensions dans le monde, comme la Caisse de dépôt et placement du Québec, et rejoindre une alliance d'investisseurs soutenue par l'ONU pour atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles d'ici 2050. Une autre alternative serait que le gouvernement fédéral enchaîsse un objectif de carboneutralité dans la mission du Régime de pension du Canada.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1749987/carbone-regime-pension-canada-energies-fossiles-ges-investissements>

Mobilisations

■ Dans le cadre du dépôt du projet de loi 68 permettant la mise en place de régimes à prestations cibles, l'Observatoire de la retraite a déposé à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale un mémoire pour faire part de ses questionnements et propositions sur le sujet. Ce mémoire est disponible sur le site de l'Observatoire de la retraite :

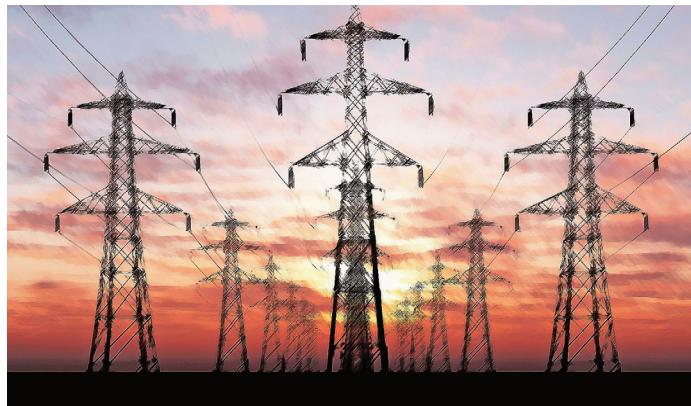
<http://observatoireretraite.ca/projet-de-loi-68-lobservatoire-de-la-retraite-a-depose-son-memoire-aupres-de-la-commission-des-finances-publiques/>

■ L'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ) tenait le 11 novembre dernier un webinaire concernant la nouvelle législation québécoise sur les régimes à prestations cibles. Des conférenciers provenant de la Centrale des syndicats nationaux, de Retraite Québec, d'Aon, de l'Institut canadien des actuaires et des services actuariels SAI ont éclairé le débat sur ce nouveau type de régimes.

https://www.youtube.com/watch?v=GNhEm40B5gU&feature=youtu.be&ab_channel=InfoArasq

■ En plus de son séminaire annuel sur la retraite, la Fédération des travailleurs du Québec tient une activité de perfectionnement sur la retraite et les assurances. Cette année, les régimes de retraite à prestations cibles, le jugement sur la loi 15 et l'impact de la COVID-19 sur les régimes de retraite et d'assurance ont été les sujets discutés.

<https://ftq.qc.ca/perfectionnement-reseau-retraite-assurances-2020/>



Le savant et la politique

La retraite et le dialogue social : le cas de la Suisse

Riel Michaud-Beaudry
Observatoire de la retraite

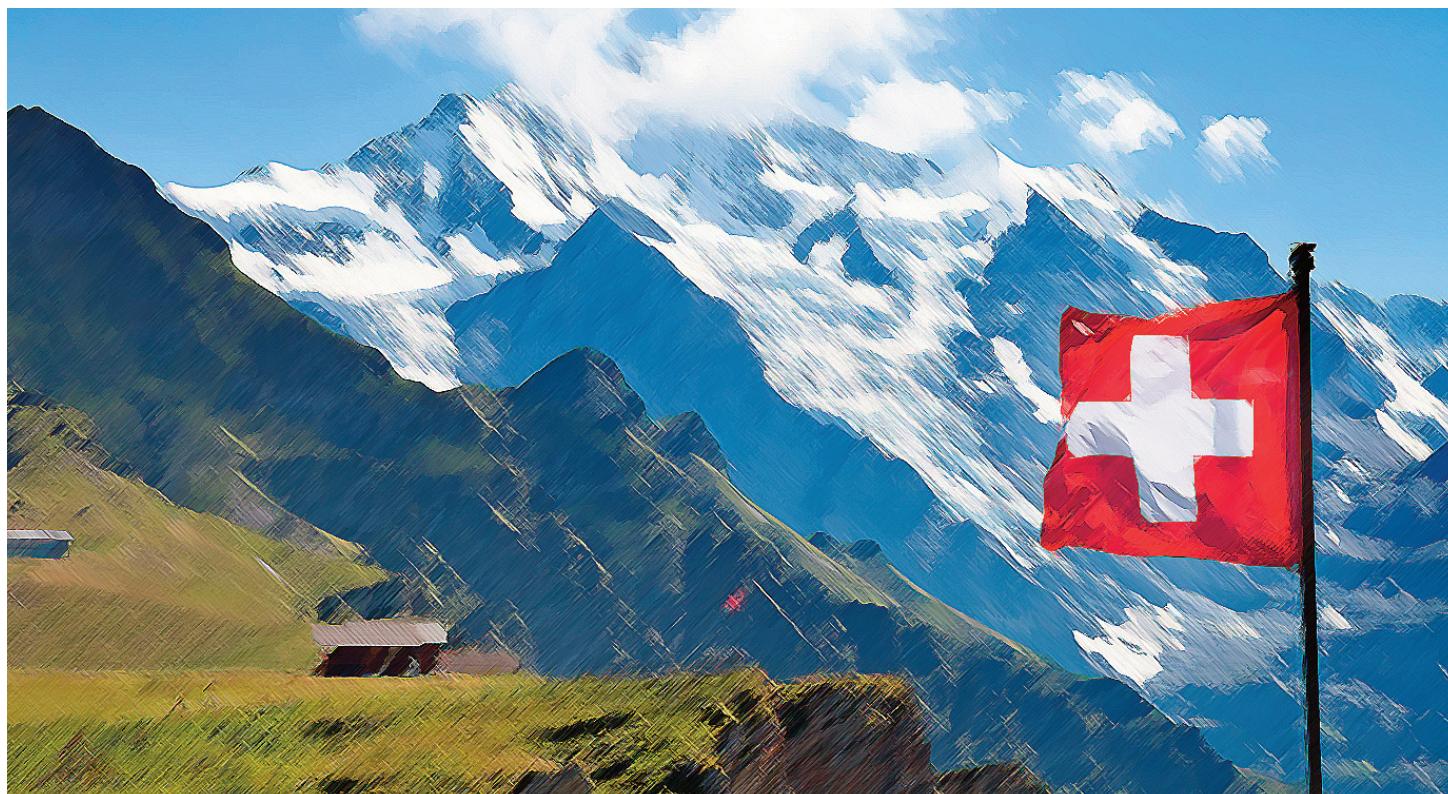
Après avoir présenté dans des bulletins précédents les systèmes de dialogue social de la France et du Royaume-Uni, cette chronique veut présenter le système de retraite de la Suisse, ainsi qu'une institution de dialogue social importante pour les aînés et le gouvernement de ce pays. Comme pour les derniers bulletins en matière de dialogue social dans le domaine de la retraite, l'objectif est de documenter des exemples internationaux pouvant servir d'inspiration pour les acteurs sociopolitiques du Québec en matière de retraite.

Un aperçu du système de retraite Suisse

Le système de retraite Suisse repose sur les trois piliers et est le fruit de décisions remontant au 19ème siècle. À l'initiative de Bismarck en Allemagne, c'est en 1890 que la Suisse se dote d'un article constitutionnel lui permettant

d'instituer des assurances dans certains domaines comme celui de la maladie et des accidents. Le domaine de la retraite, qui était traité en second plan à cette époque, prend une plus grande ampleur après la Première Guerre mondiale. Si un projet de premier palier financé par des cotisations sociales et l'impôt ne passe pas le test d'un Crédit référendum en 1931, les caisses de retraite gérées par l'industrie de l'assurance privée étaient en vogue. En effet, leur nombre augmentait et de plus en plus d'employés y cotisaient. Tout juste avant la Deuxième Guerre mondiale, les réserves des caisses de retraite étaient supérieures à un quart du produit intérieur brut de la Suisse¹.

Ce n'est qu'en 1948 que l'Assurance vieillesse et survivants (AVS), qui constitue le premier pilier du système de retraite suisse, verra le jour dans la foulée du rapport Beveridge, déposé en Angleterre, et la mise en place d'autres systèmes similaires dans les pays occidentaux. L'AVS est un régime par répartition financé par les cotisations des employés et des employeurs. Il offre un revenu minimal aux retraités selon le nombre d'années de cotisations et le revenu moyen de carrière. Ainsi, les employeurs et les employés versent ensemble 8,7 % du salaire des assurés. Au début de 2020, la rente mensuelle minimale de vieillesse était de 1 185



¹ Office fédéral des assurances sociales. (2013). Vieillesse. <https://www.histoiredelasecuritesociale.ch/risques/vieillesse/>

francs suisses (environ 1 720 dollars canadiens) alors que la rente maximale de vieillesse était de 2 370 francs suisses (environ 3 440 dollars canadiens)². Sous juridiction fédérale, l'AVS peut aussi verser des prestations complémentaires pour les retraités en difficultés financières³. Depuis 2005, l'âge de la retraite est de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes, malgré plusieurs tentatives récentes du gouvernement d'augmenter l'âge de la retraite des femmes.

Le deuxième pilier est constitué de la Prévoyance professionnelle vieillesse, qui complète le premier pilier du système de retraite en Suisse. Introduite en 1985, la Loi sur la prévoyance professionnelle est placée sous la surveillance des cantons. Ensemble, les deux premiers piliers doivent couvrir environ 60 % du dernier salaire afin de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie antérieur. Tous les salariés y sont soumis à titre obligatoire et le taux de cotisation minimal varie entre 7 % pour les 25-34 ans et 18 % pour les 55-64 ans⁴. Si ce taux de cotisation minimal est payé à la fois par l'employeur et l'employé, les employeurs peuvent verser une plus grande part afin d'attirer et de retenir leur main-d'œuvre.

Les régimes du deuxième pilier sont à cotisations déterminées. En plus des cotisations réalisées sur l'ensemble de la vie active, l'épargne accumulée augmente chaque année en fonction d'un taux d'intérêt minimal appliqué par les assureurs. Ce taux d'intérêt est décidé par le gouvernement en fonction des obligations de l'État suisse et d'autres produits financiers comme les actions ou les biens immobiliers. Le gouvernement consulte également les partenaires sociaux pour fixer ce taux⁵. L'épargne peut être retirée pour l'achat d'un bien immobilier.

L'épargne individuelle forme le troisième pilier, qui peut prendre deux formes (A et B) pour les citoyens désirant bonifier leur revenu de retraite. La forme A permet aux épargnants de déduire leurs cotisations et les rendements de l'impôt, tout en devant respecter un certain plafond de cotisation. De même, les avoirs ne sont pas soumis à l'impôt

sur la fortune. Les sommes sont bloquées jusqu'à cinq ans avant la retraite, ou encore pour acheter une maison. Cette forme ressemble donc beaucoup à nos REER canadiens. La forme B, quant à elle, est un contrat entre l'épargnant et un assureur où, en échange d'une prime, le premier pourra toucher les fonds avec les rendements après un certain nombre d'années. Cela s'apparente aux dépôts à terme à rendement variable en vigueur ici, notamment puisque l'argent placé dans le pilier B est investi dans différents produits financiers⁶.

Le dialogue social en Suisse

Plusieurs associations de retraités et d'ainés existent en Suisse. Elles peuvent être municipales, cantonales, régionales ou nationales. Elles s'intéressent à des enjeux divers comme l'isolement des personnes âgées, la discrimination, le système de santé et le filet de sécurité social. Deux associations nationales fédèrent plusieurs associations plus petites, soit la Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) et l'Association Suisse des Aînés (ASA). Ces deux associations sont les membres fondateurs du Conseil suisse des aînés (CSA), qui ne peut accueillir d'autres organisations que si les deux associations fondatrices l'acceptent. Elles fournissent chacune la moitié des délégués du CSA, qui votent les orientations et positions du CSA conformément à ses missions. Ainsi, les travailleurs et les employeurs ne sont pas présents au sein du CSA. Le CSA existe depuis 2001 et agit en qualité d'organe consultatif du Conseil fédéral (l'équivalent du Conseil des ministres) et auprès de l'opinion publique pour les questions liées à la vieillesse. Également, il intervient sur certaines questions liées au logement au sein de la Commission fédérale du logement. Le CSA a les objectifs suivants :

- Défendre la dignité, la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées ;
- Améliorer la considération par le public de ce groupe de population ;

² Office fédéral des assurances sociales. (2020). *L'assurance-vieillesse et survivants AVS*. <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv.html>

³ Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale. (2019). *Le régime suisse de sécurité sociale (salariés)*. https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_suisse_salaries.html

⁴ Talerman, D. (22 août 2020). *Retraite et prévoyance en Suisse (AVS-Al, LPP et 3^{ème} pilier)*. <https://www.travailler-en-suisse.ch/caisses-retraite-suisse.html#AVS>

⁵ N.d. (6 novembre 2019). *Prévoyance vieillesse : le taux d'intérêt minimal de la LPP maintenu à 1%*. *Le Nouvelliste*. <https://www.lenouvelliste.ch/articles/suisse/prevoyance-vieillesse-le-taux-d-interet-minimal-de-la-lpp-maintenu-a-1-879613>

⁶ Talerman, D. (22 août 2020). *Retraite et prévoyance en Suisse (AVS-Al, LPP et 3^{ème} pilier)*. <https://www.travailler-en-suisse.ch/caisses-retraite-suisse.html#AVS>

- Promouvoir la participation des générations âgées dans la société et la solidarité entre les générations ;
- Défendre les intérêts sociaux, culturels et économiques des personnes les plus âgées ;
- Promouvoir la poursuite du développement d'un réseau de sécurité sociale, acceptable par la société et l'ensemble de la population ;
- Représenter les anciennes générations dans chaque organisation qui est active dans les domaines de la politique de la vieillesse⁷.

Ces missions sont reconnues par l'État fédéral Suisse qui verse une subvention d'environ 300 000 francs suisses (environ 440 000 dollars canadiens) par année pour la période 2019-2022⁸. Ces fonds proviennent du fonds de consolidation de l'AVS, les réserves du premier palier, et permettent au CSA d'atteindre ses objectifs notamment en :

- Participant à la préparation et aux consultations de l'administration fédérale de projets de loi qui concernent les politiques de société, les politiques sociales et de vieillesse ;
- Conseillant le Conseil fédéral dans les questions de vieillesse ;
- Remplissant les tâches qui lui sont confiées par le Conseil fédéral, le parlement ou les départements ;
- Organisant des manifestations pour faire connaître ses objectifs et pour la promotion de ses activités ;
- Collaborant avec d'autres organisations ayant des objectifs similaires⁹.

En somme, la Suisse s'est dotée d'une institution donnant une voix aux personnes âgées auprès du gouvernement et de la population. Le CSA dispose de moyens pour remplir ses missions et s'appuie sur une structure démocratique permettant aux aînés de prendre position sur les questions politiques et sociales.

Conclusion

Au fil des années, le CSA a pris position sur divers enjeux touchant particulièrement les aînés suisses et le système de retraite. Par exemple, une réforme fiscale visant à assainir les bilans financiers du deuxième palier, la Réforme de la Prévoyance vieillesse 2020, a été appuyée par le CSA, qui encourageait la population à voter en faveur de cette réforme¹⁰. Ce projet a été rejeté par la population lors d'un référendum¹¹. De plus, le CSA s'est déjà positionné en faveur d'une autre réforme, le projet AVS 21, prévoyant notamment augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans afin de prévenir le manque de financement du premier palier¹². Les prises de position du CSA peuvent donc être impopulaires auprès de la population et elles incarnent bien la difficile conciliation entre la défense du niveau de vie des retraités actuels et la pérennité du système de retraite pour les retraités futurs. Si les associations membres du CSA soutiennent spontanément la défense du niveau de vie des retraités actuels, la population a exprimé par référendum son refus de voir des acquis sociaux s'éroder. Enfin, bien que le CSA ne représente que des retraités et des aînés, il s'agit là d'une pièce importante du dialogue social en Suisse dont le Québec pourrait s'inspirer.

Veille internationale

États-Unis

Une publication de l'organisme Justice in Aging détaille un changement important sur le chômage entre les générations. Alors que l'on suppose couramment que les années travaillées après l'âge de 55 ans sont les meilleures de la carrière, il s'avère que la proportion de chômeurs américains âgés de 55 ans et plus a été plus importante que celle des 35-54 ans, une première depuis 1973. Sans surprise, les minorités visibles, les femmes et les personnes ayant une faible scolarité sont les plus touchées.

<https://justiceinaging.org/adults-55-and-older-face-higher-unemployment-rates-than-mid-career-workers/>

⁷ Conseil suisse des aînés. (n.d.). À propos de nous. <https://ssr-csa.ch/fr/a-propos-de-nous/#idee-directrice>

⁸ Confédération suisse. (n.d.). Contrat de subvention.

⁹ Conseil suisse des aînés. (n.d.). À propos de nous. <https://ssr-csa.ch/fr/a-propos-de-nous/#idee-directrice>

¹⁰ Conseil suisse des aînés. (11 mai 2017). Oui à la Réforme Prévoyance vieillesse 2020. <https://ssr-csa.ch/fr/oui-a-la-reforme-de-la-prevoyance-vieillesse-2020/>

¹¹ Confédération suisse. (7 octobre 2020). Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2014/20141890.html>

¹² Conseil suisse des aînés. (12 octobre 2018). Stabilisation de l'AVS inévitable!. <https://ssr-csa.ch/fr/stabilisation-de-lavs-inevitable-2/>

France

Le ministre français de l'Économie, Bruno Le Maire, a déclaré que la réforme des retraites serait sa priorité absolue en 2021. Mise sur les tablettes à cause de la pandémie, celle-ci refait surface dans un contexte où les comptes de la Sécurité sociale sont dans le rouge de 35,7 milliards d'euros en 2021. Pourtant, cette réforme ne devait pas permettre d'améliorer les comptes mais simplement de modifier la méthode de calcul de la rente. Un autre mouvement de contestation en vue ?

<https://www.leparisien.fr/economie/retraites/la-reforme-des-retraites-casse-tete-de-l-executif-fait-son-retour-28-11-2020-8411125.php>

Suisse

Les Suisses sont majoritairement préoccupés par la pérennité du deuxième pilier de leur système de retraite révèle un sondage réalisé par la firme AXA Investment Managers Suisse. Depuis dix ans, suivant les préoccupations quant à la pérennité de leur système de retraite, les Suisses acceptent davantage qu'avant que des réformes impopulaires, comme la diminution des rentes et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, se réalisent. La façon la plus acceptée de corriger le manque à gagner du deuxième pilier est l'épargne volontaire et fiscalement privilégiée. Alors que le consensus quant à la nécessité de réformer le deuxième pilier augmente, seulement 53 % des personnes interrogées âgées de 25 à 41 ans déclarent ne pas comprendre véritablement l'enjeu.

<https://www.allnews.ch/content/news/laugmentation-de-l-age-de-la-retraite-et-la-diminution-des-rentes-mieux-acceptees>

Organisations internationales

La publication annuelle *Pension Markets in Focus* de l'OCDE détaille la situation des actifs consacrés à la retraite pour les différents pays de l'OCDE et d'autres juridictions. Avec 2 800 milliards de dollars américains d'actifs consacrés à la retraite, le Canada était en 2019 le troisième pays détenant le plus d'actifs. Ces actifs sont principalement placés au sein de régimes de retraite à prestations déterminées. Le rendement réel net des frais de gestion des régimes de retraite canadiens a été de 6,7 % en 2019, contrairement à une moyenne de 8 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

<http://www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/Pension-Markets-in-Focus-2020.pdf>

Ressources documentaires

Chronique principale

Conseil Suisse des aînés
<https://ssr-csa.ch/>

Office fédéral des assurances sociales
<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home.html>

Sur le dialogue social et la retraite

Michaud-Beaudry, R. (2019), « La retraite et le dialogue social au Québec (I). Quels lieux de participation des retraités aux politiques publiques concernant la retraite ? », *Bulletin de la retraite* n°. 39.

<http://observatoire-retraite.ca/wp-content/uploads/2019/12/Bulletin-no-39.pdf>

Michaud-Beaudry, R. (2019), « Le système de retraite britannique et le dialogue social », *Bulletin de la retraite* n°. 35.

<http://observatoire-retraite.ca/wp-content/uploads/2019/05/Bulletin-No-35.pdf>

Michaud-Beaudry, R. (2019), « Les institutions du dialogue social dans le système de retraite français », *Bulletin de la retraite* n°.34.

<http://observatoire-retraite.ca/wp-content/uploads/2019/03/Bulletin-No-34.pdf>

Voir l'ensemble des présentations au colloque de l'Observatoire de la retraite, *Retraite et dialogue social*, tenu en novembre 2019.

<http://observatoire-retraite.ca/activites/colloque-2/>

Le Bulletin de la retraite

PRÉSENTÉ PAR L'
 OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 45 novembre - décembre 2020

Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006 - Montréal, Québec H4N 1L4
(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :
Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec